CABINET PHENIX

Expert en Recouvrement de Créances

PRESENTATION DES SERVICES DU CABINET PHENIX

Le Cabinet PHÉNIX est un cabinet juridique, spécialisé dans le recouvrement de créances commerciales. Nos juristes effectuent au cas par cas, un recouvrement basé avant tout sur une médiation ferme, avec un taux de succès moyen de **90%** sur les dossiers qui nous sont confiés.

Notre mode de fonctionnement est sans abonnement.
Quand vous estimez qu'il devient nécessaire de déposer un dossier à notre cabinet, il vous suffit de nous envoyer les photocopies de vos bons de commande ou contrats, factures, bordereaux et d'y joindre un mandat recouvrement. Vous utilisez un mandat par débiteur et par dossier, quel que soit le montant de la créance.

Dès la réception de votre dossier, l'un de nos juristes contacte rapidement votre débiteur, et mène une négociation par étapes jusqu'au paiement de la créance. En pratiquant le recouvrement amiable, nous réduisons les délais de paiement et optimisons le taux de recouvrement. Par la même occasion, nous cherchons à éviter le plus possible les procédures judiciaires qui sont longues et coûteuses.

Nos commissions ne sont perçues qu'en cas de recouvrement.
Après avoir récupéré votre créance, nous vous la reversons en déduisant notre commission qui est calculée sur le montant réellement recouvré.

Nos comptes étant arrêtés le 20 du mois, les remboursements des créances auprès de nos clients sont effectués entre le 5 et le 10 du mois suivant.

Dans l'hypothèse où le règlement d'une créance vous serait directement adressé alors qu'elle est traitée par nos services, le montant de nos commissions vous sera donc facturé.

Si une créance s'avère irrécouvrable, le cabinet Phénix ne facturera aucune commission ni honoraire. Nous vous délivrerons sans frais un certificat d'irrécouvrabilité, ce qui vous permettra de récupérer le montant de la TVA de votre créance.

Certaines fois il s'avère nécessaire pendant la négociation, d'utiliser la contrainte par la voie judiciaire :

- Lorsqu'il s'agit de la simple délivrance d'un acte d'assignation par ministère d'huissier, cela représente un coût de 75,25€ HT soit 90,00€ TTC.
- Si, dans l'intérêt de votre dossier, la négociation nécessite une procédure devant un tribunal, nous vous proposerons un avocat. C'est votre provision pour frais de procédure de 1 000,00€ HT soit 1 196,00€ TTC qui permettra de lancer la procédure en Ile de France, un peu plus en province.

Pour vos créances récentes : (soit un retard de paiement de 4 à 8 semaines) nous vous conseillons comme dernière relance, d'envoyer des lettres types à en-tête de notre Cabinet. Celles-ci provoquent le paiement de la créance, en moyenne dans 50% des cas, et sans commission facturée par le Cabinet Phénix.

Si 10 jours après l'envoi de cette lettre-type, vous constatez un refus de paiement, vous aurez acquis la certitude que votre débiteur vous résistera. Nous ferons alors un point ensemble, puis nous ouvrirons un dossier avec votre accord matérialisé par un mandat reçu au Cabinet Phénix. Vous n'avez aucune obligation de nous transmettre le dossier en cas de refus de paiement.

LE MODE d’EMPLOI DE LA LETTRE DE RELANCE PHÉNIX

Notre procédure pour vous assurer une efficacité optimale.
Lorsque toutes les relances en votre nom (appels, lettres simples, lettres recommandées, déplacements) n’ont pas donné de résultat, nous vous proposons d’utiliser les lettres de relance Phénix.

1ère ETAPE. Envoi des Lettres :

Pour une créance en retard de paiement identifiée, utilisez les trois exemplaires de Lettre Phénix :

- **Le Blanc** pour le débiteur, à envoyer dans une enveloppe anonyme et sans AR,
- **L’Orange** à envoyer au Cabinet Phénix accompagné d’un extrait de compte pour nous avertir que vous relancez ce débiteur.
- **Le Jaune** pour garder une trace de votre relance et justifier ainsi auprès des services fiscaux de vos actions de recouvrement.

Avec la lettre Phénix vous accordez huit jours supplémentaires à votre débiteur pour réagir.

Extrait de la lettre Phénix : *« à défaut de règlement sous huit jours francs, directement chez votre fournisseur, nous serions contraints d’envisager toutes mesures afin de sauvegarder ses intérêts ».*

Nous mettons à votre disposition le paramétrage correspondant aux champs de la lettre à renseigner (en format Word) pour imprimer plus rapidement les trois exemplaires. Avant de remplir une fenêtre, effacer le titre repérant chaque fenêtre (votre adresse ici, …). Merci de nous appeler si vous n’avez pas le fichier de paramétrage, afin que nous vous le fassions parvenir par mail. Vous avez également la possibilité de le téléchargez sur notre site Internet avec le lien suivant :
http://www.cabinetphenix.fr/telechargements

2ème ETAPE. L’envoi du double au Cabinet Phénix :

Il est très important de nous envoyer le double prévu à cet effet au moment de l’envoi de l’original de la lettre à votre débiteur. Vous pouvez aussi joindre l’extrait de compte et/ou les factures composant votre créance. Si votre débiteur ne règle pas à la suite de la lettre Phénix, ceci facilitera d’autant le passage du dossier en recouvrement. Suite à l’envoi de la lettre Phénix, il y a trois possibilités :

1) Le débiteur se manifeste et règle sa dette, et on en reste là.
2) Le débiteur soulève un litige que vous ignoriez, si vous acceptez le litige vous traitez le dossier, et on en reste là.
3) Le débiteur ne se manifeste pas, ou vous n’acceptez pas le litige qu’il prétend avoir, alors vous transformez la lettre Phénix en dossier de recouvrement. Dans ce cas, il est fortement déconseillé de reprendre contact avec le débiteur **- n’oubliez pas que d’après le débiteur vous n’avez plus le dossier**. C’est à son tour de parler. Il ne comprendra pas pourquoi vous l’appelez.

3ème ETAPE. Mise en Recouvrement :

Dix jours ouvrés après l’envoi des lettres de relance à entête Phénix, nous reprenons contact avec vous, pour connaître la suite à donner aux lettres envoyées. Avec votre accord, le(s) dossier(s) sont mis en recouvrement. Nous ouvrons les dossiers aussitôt (grâce à l’extrait de compte joint au double que vous nous avez envoyé) et nos juristes commencent leur action. Nous vous assurons de notre meilleure diligence pour recouvrer les dossiers.